
Renvoi au comité des domaines de l'adresse de l'agent national de Bellac annonçant la vente de biens d'émigrés, lors de la séance du 16 prairial an II (4 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des domaines de l'adresse de l'agent national de Bellac annonçant la vente de biens d'émigrés, lors de la séance du 16 prairial an II (4 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 300-301;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14016_t1_0300_0000_7

Fichier pdf généré le 30/03/2022

courbé sous la verge d'un pontife, ils trembloient au pied des autels, ou rampoient sur les marches du trône; cependant malgré le voile dont leurs yeux étoient obscurcis, la vertu ne leur fut pas étrangère, mais sombre, incertaine et farouche, elle s'égarait à la voix du mensonge, et la justice seule sut distinguer entre eux les ministres de l'erreur d'avec ses victimes. Donnons des regrets à leurs mémoires, pleurons sur leurs chaînes, et que le mépris flétrisse à jamais les noms odieux de ceux qui les trompoient pour les opprimer.

Le crime et la nuit ont trop longtemps obscurcis la terre; ils luttent encore contre le jour qui les chasse... O Dieu source de lumière, aide nous à les vaincre; vois les enfans de la nature assemblés sous tes auspices: nous marchons d'un pas ferme à la clarté de ce flambeau que tu alluma dans nos âmes, et nous bravons la rage des tyrans, qui font en vain couler des flots de sang pour l'éteindre, nous avons entendu ta voix, elle nous dit que nos vœux n'ont pas besoin d'interprète pour arriver à toi.

Tu fis naître les républiques des crimes de la tyrannie; les rois et leurs complices aveugles dans leur haine contre la liberté, sont devenus dans tes mains, les instruments de son triomphe; ils l'ont servi par leurs injustices, et l'orgueil du despotisme a rétabli l'égalité; tu permis dans ta sagesse ces fléaux passagers pour l'instruction de l'homme, tu laissas usurper par des brigands les droits de la nature, pour les rendre plus chers au peuple qui les a conquis; rend nous dignes de ce dépôt sacré, armes nos bras pour le défendre, que nos enfans nous bénissent en le recevant de nous, qu'il soit l'héritage des générations à venir. Dieu de la liberté sois notre guide, sois l'âme de nos actions, sois toujours présent à notre pensée; l'homme de bien n'en a point d'aussi douce, le méchant seul l'écarte, le coupable qui se repent, n'en a point d'aussi consolante; affermis par nous la République, en l'appuyant sur des mœurs et des vertus républicaines; montres par notre exemple à l'univers, qu'un vrai républicain toujours juste et sensible, pardonne et plaint l'erreur, n'est inflexible que pour le crime, inexorable que pour les ennemis de la liberté publique, ne se venge des siens que par des bienfaits, fuit le méchant sans le haïr, n'a de passion qu'une bienveillance universelle, et de crainte que celle de n'être jamais assez vertueux.

Nous ne te demandons ni les richesses, ni le repos de l'oisiveté, réserves les pour la punition de celui qui les préfère au travail et à l'innocence; ne prolonges nos jours que pour le bonheur de nos semblables. Si notre vie fut utile et pure, elle aura toujours assés duré, accorde nous la vertu seule, qu'elle soit le but, la récompense de nos travaux et qu'au moment où elle pourroit nous abandonner, la mort nous plonge dans ton sein, et réunisse notre âme à l'âme universelle, aussi pure qu'elle en est émanée.»

23

La société populaire de Riez (1), district de Digne, département des Basses-Alpes, félicite

(1) Et non Niez.

la Convention nationale sur le décret du 18 floréal (1), et l'invite à reser à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Riez, s.d.] (3).

« Citoyens représentans,

La plus belle de toutes les victoires est celle qu'on remporte sur ses passions, et vous venez de les dompter toutes à la fois; l'idée d'un Etre Suprême, en assupetissant l'homme à sa raison, donne à la vertu les plus douces espérances et livre le crime aux remords les plus affreux.

Mère tendre! ton fils qui vient de succomber à la prise de [mot illisible] n'est point mort; il vit encore; console-toi, il vit dans le cœur de tous les français; il vivra par la récompense que l'Etre Suprême lui avait préparée.

O Etre des êtres! l'hommage le plus pur est celui que te rend un peuple libre, un peuple qui préfère la médiocrité aux richesses, l'amitié, la fraternité aux titres pompeux de duc, de prince, de roi, et qui fait de l'égalité et de la justice les bases de son gouvernement.

Que je me transporte volontiers dans ces temples élevés dans toutes les communes à la raison universelle; là, le juif confondu avec le protestant, le protestant avec le catholique abjurent la haine qu'avait enfantée parmi eux la diversité de ce que l'on appelait dogmes ou doctrine; reconnaissent qu'ils avaient été trompés par leurs prêtres, adorent le même dieu et s'embrassent comme frères.

La commune de Riez, Citoyens législateurs, n'est qu'un point dans la vaste étendue de la République, mais ce point n'a jamais dévié de la ligne droite de la révolution. Ses habitans, presque tous agricoles, ont mêlé leurs premiers élans avec ceux de la liberté naissante. Ils ont reçu avec transports la suppression de la dîme, de la gabelle et des droits féodaux qui les accablent; ils n'ont vu dans la mort du tyran que la chute d'un monstre, l'établissement de la République une et indivisible les a remplis de joie et d'admiration. Souliers, bas, et chemises, ils ont presque tout donné pour habiller nos braves défenseurs. L'argenterie de leur église a été augmenter cette masse qui croît tous les jours à la monnaie et qui va montrer aux tyrans coalisés que les français sont plus grands et plus riches dans leurs dépouilles que les hordes de leurs esclaves dans leur fausse gloire.

Les républicains de cette commune vous demandent, dignes représentans, de rester à votre poste jusqu'à ce que nos ennemis vaincus reconnaissent que le peuple français est le peuple le plus juste et le plus vertueux de la terre.»

MILLE (présid.), GAIDE fils (secrét.).

24

L'agent national envoie le tableau des biens d'émigrés, vendus dans ce district dans le cours de 8 mois, dont l'adjudication se monte à

(1) Et non 16 floréal.

(2) P.V., XXXIX, 10. B^m, 25 prair. (2^e suppl^e), (fait mention des dons et de l'argenterie de l'église).

(3) C 306, pl. 1160, p. 26.

3,449,174 l., sur une estimation de 2,437,349 l. 15 sous.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines nationaux (1).

25

La société populaire de Montauban, département d'Ille-et-Vilaine, applaudit au décret du 18 floréal, qui honore plus la divinité que tous les cultes de l'univers.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Montauban, 6 prair. II] (3).

« Législateurs,

C'est en présence de l'Être Suprême que vous proclamâtes l'immortelle déclaration des droits de l'homme; cet aveu solennel aurait dû prouver à tous les peuples que le sénat de la France n'était point une assemblée d'athées. Vous venez de confondre nos ennemis par un décret qui honore plus la divinité que tous les cultes de l'univers. L'athéisme est né des fausses religions et du crime. C'est la vertu qui a exprimé votre profession de foi. La société populaire de Montauban y a vivement applaudi et se félicite que vous ayez manifesté aux yeux de l'Europe la religion de tous les bons citoyens français. »

CADET (présid.), DELBREL, GAUTIER, BAILLIO, DABÉ.

26

Le président du département de la Moselle envoie à la Convention une adresse de l'administration, qui transmet le témoignage de sa reconnaissance pour le décret du 18 floréal.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Metz, 17 prair. II; Au présid. de la Conv.] (5).

« L'administration me charge de te transmettre le témoignage de sa reconnaissance pour le décret aussi sage que juste que la Convention vient de rendre sur l'existence de l'Être Suprême et sur l'immortalité de l'âme. S. et F. »

PURNOT, LAJEUNESSE.

[Metz, 2 prair. II].

« Législateurs,

Une grande conspiration s'était formée contre la moralité du peuple français; il n'avait pu être vaincu, ni par les armes des tyrans coalisés, ni par les trahisons sans cesse renaissantes de

(1) P.V., XXXIX, 10. Dans le p.v., le nom du district a sauté; il nous est connu qu'il s'agit de Bellac, par les articles de journaux que l'on retrouve ci-après, n° 83.

(2) P.V., XXXIX 10. B^{4e}, 22 prair. (1^{er} suppl^t) et 25 prair. (2^e suppl^t); J. Fr., n° 619.

(3) C 306, pl. 1160, p. 27.

(4) P.V., XXXIX, 11.

(5) C 305, pl. 1147, p. 1, 7 et 8

l'aristocratie conjurée avec eux; leur dernière ressource était dans la subversion des principes les plus purs de la morale. Ils comptaient pour rien la vertu, les scélérats puisqu'ils ôtaient à l'homme vertueux l'espoir consolant d'un Être Suprême qui récompense et qui punit.

Déjà cette pernicieuse doctrine acquerrait une influence d'autant plus dangereuse, qu'elle nous montrait à l'Europe étonnée comme un peuple de sang qui ne respirait que le crime et le carnage, qu'elle tendait à éteindre chez nous le feu sacré de la liberté en nous ramenant au despotisme par tous les maux qu'amènent après eux l'athéisme et l'anarchie.

Votre comité de Salut public vous a montré le danger et bientôt votre main puissante a comblé le précipice ouvert sous nos pas.

Le département de la Moselle qui a lutté courageusement contre tous les orages de la Révolution qui, dans toutes les crises n'a vu que la Convention nationale et a fondé tout son espoir sur elle, s'empresse d'applaudir à un décret qui établit sur des bases inébranlables la République française et le bonheur futur des nations. »

GIRAL, ROLLAND, PURNOT, LAJEUNESSE, MARS
[et 3 signatures illisibles].

27

Le conseil-général de la commune de Noireau, district de Vire, département du Calvados, félicite la Convention sur le décret qui met la probité et la vertu à l'ordre du jour, sur celui du 18 floréal et sur la découverte des conspirations, et demande la punition des conspirateurs; il se réjouit de ce que la représentation nationale a échappé au fer des assassins, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Noireau, 9 prair. II] (2).

« Représentans du peuple,

Vous avez mis à l'ordre du jour la probité, les vertus et la justice, et ce n'a pas été en vain; grâce vous en soient rendues et pour votre infatigable surveillance à déjouer les conspirations. Vous avez soulagé le malheureux, récompensé la vertu et puni le crime. Vertueux députés montagnards, ne cessez de livrer au glaive vengeur des lois toutes les têtes coupables; c'est le vœu de la justice et le salut du peuple.

Un monstre vient donc encore d'armer ses sacrilèges mais contre deux de vos collègues! L'Être Suprême qui veille sur les grandes destinées de la France a fait échouer cet horrible projet; mais combien ce nouvel attentat nous donne d'alarmes; nous n'avons jamais eu plus besoin de l'active surveillance du bon peuple de Paris; il est le gardien de la représentation nationale, nous lui recommandons ce dépôt sacré.

Comment vous exprimer les sentimens de reconnaissance que nous ont inspirés l'immortel

(1) P.V., XXXIX, 11. B^{4e}, 22 prair. (1^{er} suppl^t); M.U., 264.

(2) C 305, pl. 1147, p. 9.